

Le PTGE Puiseaux-Vernisson, d'une gestion de crise à une gestion concertée et durable de la ressource en eau

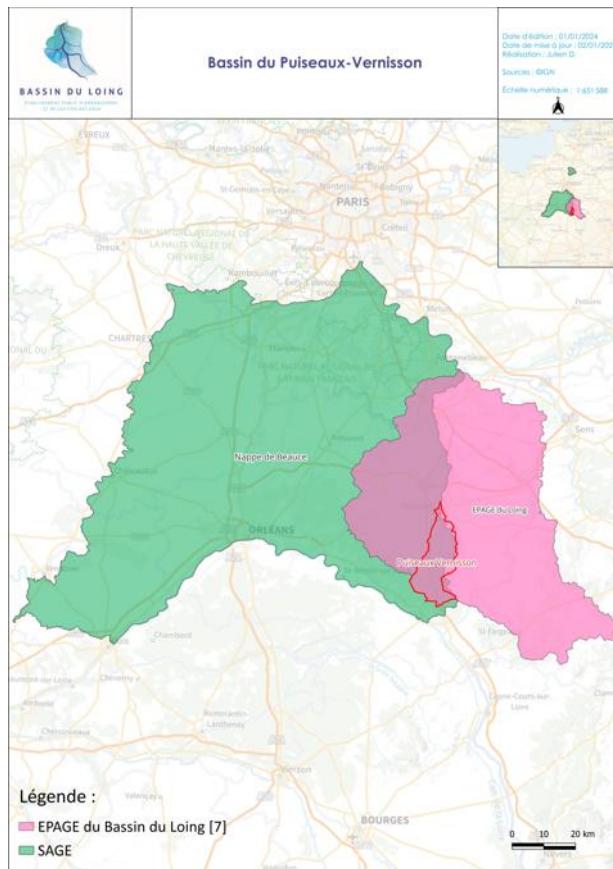
Face à des étiages de plus en plus sévères, à la dégradation de la qualité des eaux et aux risques d'inondation, les acteurs du bassin des rivières Puiseaux et Vernisson ont choisi de se rassembler. Initiée par le monde agricole, la démarche du PTGE traduit plus de dix ans de travail collectif pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Interview de Julien DELHOSTAT,

Chargé de mission gestion quantitative et animateur du PTGE
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing



BASSIN
DU LOING



Carte du bassin Puiseaux Vernisson (source EPAGE du Bassin du Loing)

Pourquoi le PTGE Puiseaux-Vernisson a-t-il été lancé ?

Le PTGE Puiseaux-Vernisson est l'un des premiers du bassin Seine-Normandie. Il répond à une dégradation progressive et préoccupante de la ressource en eau sur un bassin versant de 24 000 hectares, dont près de la moitié est en surface agricole utile (cultures céréalier et oléagineuses). Les usages majeurs du territoire — irrigation, eau potable et industrie — étaient de plus en plus affectés par la multiplication d'épisodes d'étiage sévères, précoces et prolongés, entraînant le recours à une gestion de crise sur plusieurs mois chaque année. Face à cette situation, et à l'aggravation des effets du changement climatique sur les masses d'eau, le monde agricole a initié dès 2010 une réflexion collective pour définir des objectifs communs de préservation et de partage de la ressource. Cette dynamique s'est concrétisée par une étude lancée en 2011, portée par le Syndicat des rivières du Puiseaux et du Vernisson, visant à améliorer la qualité et la quantité d'eau disponible. Passé le temps des réformes territoriales, la démarche s'est structurée autour du premier comité de pilotage du PTGE, sous l'égide de la CLE du SAGE Nappe de Beauce et de la Chambre d'agriculture du Loiret, marquant la volonté commune des acteurs du territoire de passer d'une logique de gestion de crise à une gestion concertée et durable de la ressource en eau. Au vu de sa compétence sur le volet GEMAPI sur l'ensemble du bassin du Loing, l'EPAGE assure le portage du PTGE depuis 2021, après l'approbation du diagnostic et du programme d'actions.

Le PTGE du Puiseaux-Vernisson en quelques chiffres

- 2 cours d'eau : le Puiseaux (38 km), le Vernisson (37 km)
- Bassin versant de 24 000 ha - territoire moitié boisé, moitié agricole (10 000 ha SAU) et zone urbaine Agglomération de Montargis à l'aval
- 70 000 habitants, Bassin hydrographie Seine-Normandie, département Loiret
- OUGC sous-secteur de gestion du Montargois (VMPO 8/20 millions de m³ sur le Puiseaux Vernisson)
- ZRE Nappe de Beauce
- SAGE sur le territoire : SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés en révision, SAGE Loing en émergence

Axe stratégique	Enjeux
Quantitatif	Diminuer la durée et la sévérité des étiages ; sécuriser l'accès à l'eau pour les différents usages.
Qualitatif	Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines.
Environnemental	Restaurer les zones humides et les continuités écologiques.
Agricole	Promouvoir des pratiques économies en eau et diversifier les assolements.
Gouvernance	Renforcer la culture du dialogue et la coordination multi-acteurs.

Tableau présentant les enjeux du PTGE Puiseaux-Vernisson

Comment est organisée la gouvernance du PTGE ?

L'EPAGE du Bassin du Loing assure le portage du PTGE, dans la continuité d'une animation historiquement menée par la Chambre d'agriculture du Loiret. La gouvernance du PTGE repose sur un large partenariat associant les acteurs institutionnels, agricoles, économiques et environnementaux : Chambre d'agriculture, Loiret Nature Environnement, France Nature Environnement, collectivités locales, services déconcentrés de l'État et établissements publics (DDT, DREAL, OFB), chambres consulaires, associations, lycées agricoles, coopératives et Groupement des Agriculteurs Biologiques du Loiret (GABOR 45). Financé majoritairement par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, avec l'appui des collectivités et des partenaires locaux, le projet s'appuie sur environ un peu plus d'un équivalent temps plein dédié à son animation – ce qui adapté au regard des enjeux. **Le rôle de l'animateur est central et essentiel.**

Le **comité de pilotage**, véritable espace de co-construction, fonctionne dans un climat de confiance et de dialogue apaisé, où les échanges se font en toute franchise et dans un esprit de transparence. Tous partagent la volonté d'avancer collectivement pour construire des solutions équilibrées et durables.

Cette réussite repose autant sur la **culture du dialogue** instaurée entre les acteurs que sur le rôle moteur et le **soutien constant des services de l'État**, garants de la continuité et de la cohérence du projet.

« Pour le PTGE du Puiseaux- Vernisson, on a beaucoup travaillé sur l'écoute mutuelle. Toute réunion commence par un tour de table où l'on s'affranchit des non-dits qui peuvent parasiter certaines instances de ce type. L'aspect collaboratif d'une démarche PTGE est vraiment incarné par cette entente. [...] C'est de la co-construction, la définition même d'un PTGE. »

FOCUS - L'agriculture biologique, motrice sur le territoire

Historiquement, le territoire du Puiseaux-Vernisson comptait près de 15 % de sa surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique. Aujourd'hui, le bassin du Puiseaux-Vernisson se distingue par une forte dynamique agroécologique, portée par des exploitants engagés et des acteurs locaux tels que le GABOR 45 ou le lycée agricole du Chesnoy.

Cette orientation s'appuie sur des projets concrets : organisation de tours de plaine impliquant également l'agriculture conventionnelle, relocalisation des productions, expérimentation de cultures alternatives comme le chanvre, pratiques économies en eau, ou encore création d'une plateforme servant de vitrine vivante des bonnes pratiques agricoles au service d'une gestion durable de l'eau (notamment le sylvopastoralisme en zones humides).

Le PTGE Puiseaux-Vernisson favorise ainsi la synergie entre les différents acteurs du territoire.

Que contient le programme d'actions ?

Le programme d'action du PTGE, a rapidement été mis en place après validation du diagnostic préalable et approbation par le Préfet coordonnateur de bassin. Afin de répondre à quatre objectifs, il se décline en une vingtaine de fiches actions.

Objectifs du programme d'actions :

1. Diminuer la sévérité et la durée des étiages.
2. Préserver les stocks d'eau souterraine (sobriété).
3. Préserver la qualité des eaux souterraines et reconquérir la qualité des eaux de surface.
4. Préserver et restaurer les zones humides (éponge naturelle du bassin).

Le programme d'actions du PTGE s'appuie sur un important volet **connaissances**, en lien avec les travaux du **SAGE Nappe de Beauce**¹. Ce SAGE, à vocation principalement quantitative, intègre notamment l'étude des forages proximaux, des interactions entre la nappe et les cours d'eau, du fonctionnement global du milieu, ainsi que des enjeux liés à la biodiversité. Le programme d'actions intègre également un **volet de vulgarisation et de médiation scientifique**, porté par France Nature Environnement.

« *Nous sommes parvenus à rassembler autour de la table l'ensemble des acteurs concernés — le collège des agriculteurs, représenté par les Chambres d'agriculture, mais aussi les syndicats agricoles* ». De ce travail collectif est issu un programme d'actions ambitieux, notamment axé sur la sobriété des usages et la gestion durable de la ressource en eau.

¹ L'EPAGE du Bassin du Loing est devenu la structure porteuse du SAGE Nappe de Beauce au 1^{er} janvier 2026

Quelques exemples d'actions mises en œuvre

La première concerne la **restauration de zones humides déconnectées**.



Carte d'une portion du Puisieux (source EPAGE du Bassin du Loing)

Il s'agit de rétablir le **fonctionnement naturel des zones humides** le long du Puisieux suite aux modifications hydromorphologiques (étangs, boisement alluviaux, travaux agricoles...) opérées au fil du temps, et responsables d'assèchement du milieu.

À l'échelle du territoire, la poursuite de ces actions de restauration permettrait de **renforcer durablement le soutien d'étiage** et de **préserver l'équilibre écologique** des cours d'eau, qui maintiennent un écoulement régulier lorsqu'ils sont en connexion avec des zones humides fonctionnelles. Par exemple, la remise en fonctionnement de 8 à 10 hectares de zones humides pourrait apporter près de 10 L/s supplémentaires au débit du Puisieux, dont le débit de crise est de 33 L/s. Bien que cette estimation reste empirique et partiellement théorique, elle illustre le **potentiel réel** des zones humides pour **limiter les situations de crise** sur le bassin versant.

Une **étude de faisabilité technique** va être lancée pour évaluer la **restauration des zones humides** sur environ 7 à 8 km de cours d'eau. Elle visera à identifier et caractériser les zones humides existantes, leur état de conservation, les **services écosystémiques rendus** et les **gains potentiels** en termes de **qualité et de quantité d'eau**. Si l'étude confirme que leur restauration permet un soutien d'étiage durable, le projet pourra être associé à un **paiement pour services environnementaux (PSE)**, afin de **rémunérer les propriétaires** engagés dans une **gestion adaptée** des milieux. Cette démarche, encore **expérimentale** en partenariat avec les agriculteurs de la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), vise à renforcer la **résilience hydrologique** du territoire.



La seconde action menée par les agriculteurs de la CUMA porte sur la création de sept **retenues de substitution** (de 40 à 90 000 m³). Alimentés en période hivernale par les émissaires de drainage agricole, ces ouvrages permettent de stocker l'eau en hiver selon le principe du « 80/20 » (80 % du volume autorisé stocké, 20 % retiré du quota initial), réduisant ainsi significativement les prélèvements estivaux sur la nappe et les cours d'eau.

Retenue de substitution (source EPAGE du Bassin du Loing)

Ces retenues ont fait l'objet d'une majoration d'aides par l'Agence de l'eau Seine-Normandie en raison de la mise à disposition à l'EPAGE de zones humides à l'exutoire des drains en ZRE. Ainsi, plus de 8 hectares ont été mis à disposition par des agriculteurs aujourd'hui et pourraient être étendus à 12 hectares.

Les travaux de **restauration de la continuité écologique au niveau des étangs**, concernent la majorité des réalisations de l'EPAGE Bassin du Loing.



Vue aérienne de la fin de travaux de restauration de la continuité écologique sur le Vernisson (source EPAGE Bassin du Loing)

La préservation et la restauration des zones humides jouent également un rôle essentiel dans la **régulation naturelle des crues** grâce à leur capacité d'**écrêtement et de stockage temporaire de l'eau**, agissant comme de véritables éponges naturelles. Sur la tête du bassin versant, la présence de nombreux **étangs aménagés sur cours d'eau**, souvent à des fins d'agrément ou de loisirs, a entraîné au fil du temps une appropriation privative de l'espace aquatique et un court-circuit du réseau hydrographique, perturbant ainsi les échanges naturels entre les cours d'eau et les zones humides.

C'est dans ce contexte que l'EPAGE du Bassin du Loing a engagé à Nogent-sur-Vernisson d'importants **travaux de restauration de la continuité écologique** sur les plans d'eau du cours du Vernisson. Ces interventions visaient à **rétablir la circulation piscicole et sédimentaire**, à **restaurer les champs d'expansion de crues** et à **améliorer la qualité de l'eau** tout en maintenant un plan d'eau à vocation de loisirs. Les travaux ont permis la reconstruction de 830 mètres de lit mineur, la remise en fonctionnement de 5 hectares de zones humides, et la reconnexion de près de 5 km de linéaire de cours d'eau. Ces aménagements offrent désormais

une capacité de stockage de crue de 75 000 m³, contribuant ainsi à la réduction des inondations en aval et à la reconstitution d'un fonctionnement hydrologique plus naturel.

L'opération constitue un **bon exemple** de restauration intégrée des milieux aquatiques, alliant enjeux écologiques, hydrauliques et sociaux.

Le bilan global du PTGE s'élève à environ 7,07 millions d'euros sur la période 2020-2024 en considérant le montant global retenu par **le financeur majoritaire, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie** (à environ 80 %).

Quelles sont les perspectives ?

La dynamique engagée dans le cadre du PTGE Puiseaux-Vernisson se poursuit, avec un focus renforcé sur la mise en place d'indicateurs pertinents et leur suivi ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes. Il s'agit de l'évaluation des effets écologiques et hydrologiques des zones humides restaurées, ainsi que l'analyse de la démarche de paiements pour services environnementaux et le renforcement du suivi quantitatif et qualitatif de la ressource. Une étude de volumes prélevables a été initiée, tandis qu'une relance de l'animation auprès de certains acteurs est en cours afin de maintenir la mobilisation collective. Le PTGE constitue aujourd'hui un **exemple de gouvernance réussie**, fondée sur le dialogue et la confiance entre les parties prenantes. Il a permis de passer d'une gestion de crise à une gestion structurelle et durable de la ressource en eau, démontrant la compatibilité entre production agricole et préservation des milieux naturels, à condition d'un suivi et d'une animation constants. Les perspectives à moyen terme incluent la **révision prochaine du PTGE** (2026) et une plus grande synergie avec le SAGE Nappe de Beauce (cohérence avec le PAGD, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable).



Nuage de mots reprenant les facteurs clés et difficultés du PTGE du Puiseaux Vernisson

EN SAVOIR PLUS

- Fiche Gest'eau du [PTGE Puiseaux-Vernisson](#)
- Fiche Gest'eau du [SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés](#)
- [Site internet de l'EPAGE du Bassin du Loing](#)

*

CLE : Commission locale de l'eau

CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

DDT : Direction départementale des territoires

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPAGE : Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

OFB : Office français de la biodiversité

OUGC : Organisme unique de gestion collective

PAGD : Plan d'aménagement et de gestion durable

PSE : Paiement pour services environnementaux

PTGE : Projet de territoire pour la gestion de l'eau

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SAU : Surface agricole utile

VMPO : Volume maximal prélevable objectif

ZRE : Zone de répartition des eaux